



COMMUNE DE MORAS-EN-VALLOIRE

AVIS RELATIF A L'ORGANISATION ET L'OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Le public est informé qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement, le Maire de Moras-en-Valloire, selon arrêté n° 7/2020 en date du 10 janvier 2020 et arrêté correctif n° 8/2020 en date du 28 janvier 2020, soumet aux formalités de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L123-19 du code de l'environnement, **la demande de permis d'aménager N° PA 26213 19 0001 présentée par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche pour l'extension de la Zone d'Activités Economiques du Val d'Or à Moras-en-Valloire.**

Ce projet donne lieu à une évaluation environnementale après examen au cas par cas, il fait l'objet de la procédure de participation du public par voie électronique. Le dossier mis à la consultation du public constitué comme en matière d'enquête publique, comprend les pièces prévues à l'article L. 123-12 du code de l'environnement, dont notamment le dossier de demande de permis d'aménager précitée et l'étude d'impact liée au projet. Au terme de la procédure de participation du public par voie électronique, les décisions pouvant être adoptées sont la délivrance (avec éventuellement des prescriptions) ou le refus du permis d'aménager. L'autorité compétente pour statuer est Monsieur le Maire de Moras-en-Valloire.

Cette participation du public par voie électronique, se déroulera du :

Lundi 3 février 2020 au Mardi 3 mars 2020 inclus

Pendant cette durée, le public pourra consulter le dossier du projet sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : moras-en-valloire.fr, et formuler ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante mairie.moras@wanadoo.fr et par courrier auprès de Monsieur le Maire - 1 Cour Pierre Davity - 26210 Moras-en-Valloire.

Un accès gratuit du public au dossier est également garanti sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Moras-en-Valloire, 1 Cour Pierre Davity, 26210 Moras-en-Valloire aux horaires habituels d'ouverture soit les lundi, mardi, jeudi et samedi de 8h30 à 11h30 et le vendredi de 13h30 à 17h00.

Le dossier pourra également être mis à disposition du public sur support papier, sur demande expresse formulée au plus tard le quatrième jour ouvré précédent la date prévue pour la fin de la procédure de participation par voie électronique, présentée à Monsieur le Maire - 1 Cour Pierre Davity - 26210 Moras-en-Valloire. Le demandeur sera informé de la date et de l'heure auxquelles la consultation sur support papier pourra s'effectuer.

Des renseignements peuvent être obtenus par courrier auprès de Monsieur le Maire - 1 Cour Pierre Davity - 26210 Moras-en-Valloire.

A l'issue de la participation du public, le rapport de synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par le public ainsi que les motifs de la décision seront rendus publics sur le site internet de la Commune moras-en-valloire.fr pendant une durée de 3 mois.